



Des acteurs de la protection de l'enfance appellent à une vaccination immédiate des professionnels du secteur de la Protection de l'enfance

Avec cette nouvelle étape de confinement, **les professionnels de la Protection de l'enfance et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse** (associations, fondations, fédérations et collectifs) demandent au Gouvernement de pouvoir figurer immédiatement sur la liste de ceux qui ont besoin d'être vaccinés.

En effet, avec la fermeture des établissements scolaires, les professionnels de la Protection de l'enfance vont devoir accueillir et accompagner quotidiennement et en permanence les enfants et leurs familles, en établissement comme à domicile.

L'expérience des deux premiers confinements a montré qu'il ne fallait surtout pas ralentir l'accompagnement des plus fragiles, au risque de voir leurs situations s'aggraver, celles des enfants comme celles des familles.

Aussi, le rôle de ces professionnels qui, comme les soignants ne peuvent ni ne veulent exercer un quelconque droit de retrait malgré les risques encourus, est d'assurer une mission de grande proximité avec un public fragile. Comme ceux du secteur médicosocial, même si les comorbidités ne sont pas les mêmes. Les établissements de Protection de l'enfance, comme les hôpitaux ou les EHPAD, ne peuvent pas se permettre d'interrompre l'accompagnement de ceux qui leurs sont confiés.

Dans l'intérêt des enfants et des familles accompagnées par la Protection de l'enfance, **la vaccination du personnel est une mesure de préservation de la qualité autant que de la sécurité des prises en charge.**

Les risques d'absentéisme sont à nouveau accrus, la perception des risques est d'autant plus grande que tout le pays est désormais confiné, que la fermeture des écoles ne protège ni nos personnels ni les enfants accueillis, ni les familles accompagnées. Les enfants qui ont besoin de protection doivent pouvoir compter sur un personnel bienveillant et disponible à longueur de temps, quelles que soient les conditions sanitaires.

Pour ces raisons, ces acteurs engagés au quotidien dans la protection de l'enfance demandent au Gouvernement de bien vouloir prendre immédiatement une **mesure d'urgence**. Il s'agit pour eux d'une question de cohérence et de sécurité, au nom de l'intérêt supérieur des enfants protégés.

Contacts presse :

Apprentis d'Auteuil - Sophie Odeh : 07 62 19 67 07 et Guillaume Tallon : 07 61 29 58 70

Action Enfance - Caroline Vigy : 06 99 43 33 36

SOS Villages d'Enfant - Inès Gomis : 01 55 07 25 43

La Vie au Grand Air – Julie Denis : 07 88 17 85 22

CNAEMO - Corinne Laye-Barbier : 09 82 35 41 31

ANAMAAF – Marie-Noëlle Petitgas : 09 75 27 12 20

Groupement Associatif CITHÉA - Jimmy VIVANTE : 01 75 43 12 80

Uniooss - Valérie Mercadal : 01 53 36 35 06

Groupe SOS Jeunesse – Marine Creuzet : 06 75 83 19 52

CNAPE - Marie-Charlotte Lanniée : 01 45 83 07 00